



Des agents fictifs de l'Etat ou des fonctionnaires ayant abandonné leurs postes mais qui chaque fin du mois touchent leur salaire. Cette situation creuse les caisses de l'Etat. Du coup pour y remédier, l'assainissement du fichier solde de l'Etat s'impose. Et c'est l'objectif que s'est fixé le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative (Minfopra), Michel Ange Angouing depuis 2015 dans le cadre de la mise en place du Sigipes II.

Dans cette perspective, 14 000 agents publics avaient été invités à régulariser leur situation administrative à travers les documents suivants : l'acte de recrutement ou d'intégration dans la Fonction publique, un certificat de prise de service au poste actuel et une attestation de présence effective datant de moins de trois mois. Sur ces 14 000 personnes devant clarifier leur situation au Minfopra, certains l'ont déjà fait et sont repris en solde, d'autres font l'objet des poursuites disciplinaires. •

Parmi eux, près de 3000 agents dont on est sans nouvelle malgré la suspension de leur solde depuis janvier et mars 2016. Face à leurs absences toujours constatées par deux décisions du 30 décembre 2016, le ministre Michel Ange Angouing dans un communiqué de presse signé le 11 décembre dernier, les rappelle à l'ordre. Ainsi, les personnes dont les noms figurent sur la liste disponible sur le site web du Minfopra sont invitées à se présenter à la division de la discipline et du contentieux dans un bref délai de 30 jours.

Ceci à compter de la date de la publication dudit communiqué (Ndlr : 11 décembre), faute de quoi elles seront purement et simplement radiées des effectifs de la Fonction publique conformément aux textes en vigueur. Une fois ce délai passé, les agents de l'Etat relevant du code de travail seront licenciés et les fonctionnaires révoqués. « On ne peut pas décider de les radier ou de les licencier sans qu'on leur donne l'occasion de se justifier et régulariser leur situation. C'est après cette étape que le conseil de discipline décidera des sanctions appropriées après étude de dossier », a expliqué un responsable du Minfopra. « Les dossiers sont apprêtés et leur seront remis dès qu'ils viendront. Nous voulons avoir des pièces justificatives de leurs positions.

Tous ceux qui seront en règle vont voir leur solde reprendre. S'ils ne répondent toujours pas, ça veut dire qu'ils ne sont plus en activité ou alors qu'ils ont abandonné », a conclu notre source. C'est pourquoi le Minfopra a saisi toutes les administrations pour sensibiliser leurs agents publics qui se plaignent le plus souvent de n'être pas informés. Cela éviterait que leur salaire soit suspendu .

Source: Cameroon Tribune
